

MASTER ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

1^{ère} et 2^{ème} ANNEE

Formation en Apprentissage

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :
 Master 1 : Emmanuelle Le Corre-Broly
 Master 2 : Pierre-Michel Le Corre

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 1^{ère} année et 2^{ème} année « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté.

Insertion professionnelle

Ce master (1&2) donne accès aux professions d'administrateurs et de mandataires judiciaires, après accomplissement d'un stage de 30 mois minimum.

- Donne accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- Propose une formation permettant une spécialisation en droit des entreprises en difficulté de futurs avocats.

Condition d'accès et pré-requis

Le Master 1 « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » s'adresse aux titulaires d'une licence, mention droit des affaires, droit privé général ou droit privé et sciences criminelles, aux titulaires d'un Master 1 en sciences de gestion avec pré-requis en droit des affaires, aux titulaires d'une licence en sciences comptables et de gestion, aux diplômés des écoles de commerce.

Sélection sur dossier sur la plateforme Mon Master. En Master 1 Capacité d'accueil : 18 étudiants.

Il n'y pas d'entrée directe en master 2.

Accès aux étudiants en situation de handicap. Pour toutes informations courriel : handicap@univ-cotedazur.fr handicap@formasup-med.com

Le Master Administration et liquidation des entreprises en difficulté en alternance - FICHE RNCP 38201

Ces 2 Masters se préparent uniquement **en alternance**, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56/04.89.15.28.28

Web <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

Les enseignements débutent la **première semaine de septembre** et se termineront la **deuxième quinzaine de mai**.

En alternance 1 semaine à l'université et 1 semaine en entreprise. (34 semaines au total)

. Le contrat d'alternance se déroulera :

- dans une étude d'administrateur ou de mandataire judiciaire
- dans un cabinet d'avocat spécialisé ou au sein d'un cabinet ayant un département droit des entreprises en difficulté
- dans un cabinet de restructuring
- dans les services contentieux d'un établissement de crédit au sein de l'équipe procédures collectives ou dans les services affaires spéciales de ce même établissement.
- Dans un cabinet d'expertise comptable ayant un pôle procédures collectives
- Dans un greffe de tribunal de commerce
- Dans toute entreprise dotée d'un service juridique ou contentieux confronté au droit des entreprises en difficulté »
- A la DGFIP
- Au service contentieux de l'URSSAF

Le **nombre d'heures d'enseignement** est d'environ 900 heures pour les deux années.

La formation sera assurée dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice en Master 1 et possiblement à distance en Master 2 avec les examens en présentiel.

I. Organisation

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master Administration et liquidation des entreprises en difficultés est composé de quatre semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM)

Programme des études

Matières Semestre 1	MASTER 1	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Droit des affaires PPR					
Droit des procédures collectives (CT écrit 2h)	30		8		PM Le Corre (PR)
Surendettement des particuliers (CT écrit 2h)	20		2		P Cagnoli (Pr)
UE 2 Droit Privé	40	6	5		
Successions (CT écrit 2h)	20		3		Nouvel enseignant,
Droit de la copropriété (CT écrit 2h)	20		2		F Ghelfi (Mcf)
UE 3 Comptabilité-Fiscalité	65	6	11		
Grands principes comptables (CT écrit 2h)	45		8		V. Pérès (Mcf) et E. Walliser (Pr)
Fiscalité de l'entreprise (CT écrit 2h)	20		3		B Normand,
UE 4 Communication-Informatique	33	6	4		
Pratique de l'informatique (CT écrit 1h)	12		2		A. Millileri
Anglais (CCI)	15		2		S. Dubois-Boucheraud (Prag)
Technique de communication	6		NN		G. Cesare-Giorgini (Mcf Droit)
Total Semestre	188h	30			

Matières Semestre 2	MASTER 1	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Droit des affaires PPR		55	9	11	
Droit procédures collectives (CT écrit 2h)		30		7	PM Le Corre (Pr Droit)
Droit du financement de l'entreprise (CT écrit 2h)		25		4	J. Olivier (Directeur du Contentieux Crédit Agricole)
UE 2 Matières juridiques auxiliaires		47	6	6	
Introduction au droit de l'environnement (CT écrit 1h)		12		2	G. Leray (Pr)
Droit pénal des affaires (CT écrit 2h)		20		2	F Ghelfi (Mcf))
Introduction au baux commerciaux (CT écrit 1h30)		15		2	K. Kaigl (Ater)
UE 3 Gestion 1		50	6	5	
Grands principes du contrôle de gestion (CT écrit 2h)		25		3	D. Elidrissi (MCF)
Analyse des coûts sociaux (CT écrit 1h)		10		1	E. Saint-Germes (Mcf)
Gestion budgétaire prévisionnelle (CT écrit 1h30)		15		1	M Ifergan
UE 4 Gestion 2		45	6	6	
Gestion et analyse financières Grandes masses – Fonds de roulement (CT écrit 2h)		25		4	M Ifergan
Comprendre et critiquer un business plan (CT écrit 1h)		10		1	Didier Coince
Diagnostic et analyse de marché (CT écrit 1h)		10		1	Aurélie Bozza, (chef de projet, enseignante Skema)
UE 5 Langue étrangère		15	3	2	
Anglais (CCI)		15		2	S. Dubois-Boucheraud (Prag)
Total semestre 2		212h	30		

Matières Semestre 3	MASTER 2	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient	Enseignants
UE 1 Règles Générales des procédures collectives PPR		53	9	10	
Ouverture - extensions – rétablissement professionnel (CT écrit 1h30)		13		2	D. Boustani (Mcf Droit)
Les règles de la discipline collective Module 1 (CT écrit 2h)		25		6	PM Le Corre (Pr Droit et avocat)
Continuation et cession de contrats (CT écrit 1h30)		15		2	E. Le Corre-Broly (MCF Droit 3h)
UE 2 Restructurations d'entreprise		50	6	7	
Plans de sauvegarde et de redressement (CT écrit 2h)		20		2	B Ferrarri (Mcf)
Contrat de travail et procédures collectives (CT écrit 2h)		30		5	C Gailhbaud (Mcf et avocate)
UE 3 Droit civil et procédures collectives		90	6	10	
Droit des sûretés réelles et personnelles (CT écrit 2h)		40		4	E. Le Corre-Broly (Mcf Droit et avocat)
Droit des contrats et procédures collectives (CT écrit 2h)		20		3	D Boustani (Mcf)
Procédure civile et procédures collectives (CT écrit 2h)		30		3	M Cagnoli

UE 4 Pratiques professionnelles (1 examen sur 1 matière choisie par l'équipe pédagogique)	42	6	2	
Pratique de la prévention (CT écrit 1h30)	12		2	G Berthelot, mandataire judiciaire
Mission des administrateurs judiciaires (CT écrit 1h30)	10		2	D. Boustani, Mcf
Pratique de la reconstitution d'actifs (CT écrit 2h)	20		2	JF Tognaccioli, avocat, S. Duhamel, avocat et M. Guastella, docteurant
UE 5 Langue étrangère -Initiation à la recherche	20	3	1	
Anglais appliqué aux difficultés des entreprises (CCI)	15		1	L. Redfern (prag)
Initiation à la Recherche	5			B Ferrari (Mcf)
Total S1 M2ALED	255h	30		
Matières Semestre 4	MASTER 2	Nombre d'heures CM	ECTS	Coefficient
UE 1 Droit des Affaires	38	6	5	
Droit des Sociétés et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	I. Parachkevova, Pr
Droit patrimonial de la famille et procédures collectives (CT écrit 2h)	15		2	L Antonini-Cochin (Mcf) et C Henry (avocate général cours de cassation)
Financement de l'entreprise en difficulté	3		NN	Membre banque Thémis
UE 2 Matières juridiques auxiliaires	50	6	7	
Mesures d'exécution et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	P Cagnoli PR
Droit des biens et procédures collectives (CT écrit 2h)	20		3	P Cagnoli PR
Administration Provisoire (CT écrit 1h30)	10		1	DE Meynet, administrateur judiciaire
UE 3 Droit interne des procédures collectives	55	3	9	
Cession d'entreprise (CT écrit 1h30)	15		2	D. Boustani (MCF)
Revendications et restitution (CT écrit 1h30)	15		2	E Le Corre-Broly (Mcf)
Règles de la discipline collective 2(CT écrit 2h)	25		5	PM Le Corre (PR)
UE 4 Aspects Sociaux et internationaux PPR	50	3	5	
Créances salariales (CT écrit 2h)	25		3	Ch. Gailhbaud, Mcf et avocat
Aspects internationaux (CT écrit 2h)	25		2	G. Cesare-Giorgini (Mcf Droit)
UE 5 Pratiques professionnelles (1 examen sur 1 matière choisie par l'équipe pédagogique)	45	6	2	
Mission des MJ -Réalisation d'actifs- Règles de Répartition (CT écrit 2h)	25		2	M. Guastella, Doctorant, allocataire de recherche
Déontologie (CT écrit 1h30)	10		2	A Leca (MJ)
Règles de la profession d'AJ-MJ (CT écrit 1h30)	10		2	G. Berthelot, mandataire judiciaire
UE 6 Langue étrangère	15	3	1	
Anglais appliqué aux difficultés des entreprises (CCI)	15		1	L. Redfern (prag)
UE 7 Mémoire		3	1	
Total S2 M2 ALED	253h	30		
Total année M2 Aled 508h				

Total général M1 400h + M2 ALED 508h= 908 heures CM

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master Administration et liquidation des entreprises en difficultés se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 7 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 8 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage. En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 9 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 10 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/2

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Deux salles équipées de TBI, ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION

12500€ frais d'inscription par année de formation en apprentissage, l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Reste à charge de 850€ pour le secteur privé. Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine Roberi au 07 88 91 84 95

TAUX DE REUSSITE 2022.23 : 90%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 83.3% en emploi, 16.7% en étude et 0% en recherche d'emploi

<https://univ-cotedazur.fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle/enquetes-et-statistiques>

**Direction de la mention de master Administration et liquidation des entreprises en difficulté
LE CORRE Pierre-Michel, professeur agrégé des Université (Section 01)**

Avocat spécialisé en droit des entreprises en difficulté n'exerçant plus

Consultant et formateur spécialisé en droit des entreprises en difficulté

Secrétaire de rédaction de la Revue des Procédures Collectives de 1987 à 1991.

Directeur scientifique de la Base procédures collectives de Lexbase, Editeur juridique sur Internet depuis 2002

Co direction entre 2003 et 2018, avec François – Xavier Lucas (Professeur à Paris I), des sommaires commentés procédures collectives du Dalloz

Création en mars 2005 et Direction scientifique depuis cette date de la Gazette des procédures collectives, revue trimestrielle dépendant de la Gazette du Palais

Auteur du Dalloz Action, Droit et pratique des procédures collectives, 11^e éd. 2020, 3286 pages (ouvrage de référence en droit des entreprises en difficulté utilisé par le praticien de la matière)

Co-Auteur (avec E. le Corre-Broly) du Mémento Dalloz Droit des entreprises en difficulté, 9^e éd., 2020

Co-Directeur du master 2 Droit des entreprises en difficulté

LE CORRE-BROLY Emmanuelle, Maître de conférences HDR (section 01)

Ancien avocat spécialisée en droit des entreprises en difficulté

Auteur de « Crédit-bail mobilier et procédure collective - Contribution à l'étude du contrat de crédit-bail mobilier en cas de redressement ou liquidation judiciaire du locataire- » Thèse Lille 1997. « Droit des entreprises en difficulté », éd. Sirey Université, 1^{ère} éd. 2001.

Co-Auteur (avec P.-M. Le Corre) du Mémento Dalloz Droit des entreprises en difficulté, 9^e éd., 2020

Réseau ALUMNI

